

SWIOFC Nairobi Convention Partnership Meeting on the Fisheries Environment Nexus

Groupe

Herimamy Razafindrakoto (Madagascar)

Abdou Azali Houda (Comores)

Mahamoudou Abidina Houda (Comores)

Mahefa Randriamiarisoa (Madagascar)

Ahmed Mohamed Nadjim Houda (Comores)

Rapporteur : Ahmed Mohamed Nadjim

Questions prioritaires nécessitant une action/une collaboration concertée de la part des acteurs de la gestion de la pêche et de l'environnement

1. les espèces vulnérables
2. les habitats de nurseries des espèces aquatiques marines (mangroves, récifs; herbiers, les estuaires etc.)
3. la pêche illicite non déclaré et non règlementé (INN)
4. coordination de toutes les parties prenantes
5. sensibilisation, renforcement de capacité et communication
6. plan d'action et de gestion des environnements marins et côtiers
7. plan d'aménagement et Pêcheries

Lacunes actuelles et possibilités de collaboration pour aborder les questions prioritaires identifiées – acteurs clés et interactions requises sur les politiques/la gestion/les niveaux local-national-régional

1. Manque d'implication des acteurs locaux (communautés locales et ou associations des pêcheurs) dans les prises de décisions
2. Manque de coordination et de transfert de compétence entre les ministères de l'environnement et de la pêche
3. Transposition des mesures de gestion en droit interne des états

Exemples tirés de l'expérience des participants sur la façon dont une telle collaboration peut fonctionner dans la pratique – leçon apprise sur les facteurs de succès, les défis, les risques, les goulots d'étranglement, les outils et les solutions

1. Les amendes au niveau de l'environnement par rapport à la pêches
difficilement applicable
2. Les accords de cogestion
(manque d'adéquation entre les amendes perçu au niveau communautaire mais
aussi au niveau de la loi nationale)
3. Impunité des pêcheurs

Solutions

1. améliorer le cadre politique et institutionnel, juridique et la transposition des mesures de gestion en droit interne doit être acquise
2. Coopération bi et multilatérale des pays dans la région
3. Inciter les états membres de la sous-région d'adhérer dans la Fisheries Transparency Initiative
4. Renforcement de capacité des agents de l'administration et des communautés des pêcheurs
5. Harmonisation des activités des ministères en charge de la pêche et de l'environnement